

## COMMUNE DE MOUSTEY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 à 19H

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent ICHARD, Maire.

**Etaient Présents** : Vincent Ichard - Jean-Marie Dilhuydy - Bruno Canteloup - Patrick Gelez - Martine Boehm - Maryse D'Oliveira - Josiane Vaillant - Jean-Joseph Dourthe - Sylvain Vaillant - Geneviève Ennouri

**Etait excusé** :

**Procuration** :

**Etaient absents** : Hervé Tastet- Danielle Brodiak-Lima

**Secrétaire de séance** : Geneviève Ennouri

**Ordre du jour** :

- Approbation du précédent procès-verbal
- Nomination d'un secrétaire de séance
- **Délibérations** :
- Convention CLAS location d'une partie du bâtiment B ateliers municipaux
- Convention Précorenove, disposition du bâtiment C7
- Convention location d'un terrain communal
- Convention Association du Bouchon des deux leyres - Club de pétanque
- Honoraires de l'architecte projet salle des fêtes - Travaux DETR Ada'p
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur le maire, demande aux élus et au public de se lever afin de faire une minute de silence en hommage à Roland Prusse, décédé le 08 janvier 2018, qui était un homme très impliqué dans le milieu associatif et surtout dans l'organisation des lotos. Il avait été pendant 10 ans président du comité des fêtes de Moustey. Monsieur Dilhuydy propose de donner son nom à la salle des fêtes de Moustey.

Madame Ennouri est nommée secrétaire de séance.

L'approbation du précédent procès-verbal se fera lors de la prochaine séance

- **Convention CLAS location d'une partie du bâtiment B ateliers municipaux**

Au départ une convention de location précaire avant de faire un bail 3 6 9 ans, si tout se passe bien, il y aurait deux mois gratuits afin que le locataire puisse faire les travaux de réfection. La mise à disposition se fera le 1<sup>er</sup> février 2018. Création de deux emplois

permanents. Le loyer serait de 300 € par mois, le bâtiment servirait de stockage avec deux places de parking. La convention de location est approuvée à l'unanimité. Monsieur le Maire est habilité à signer la convention avec le CLAS.

- **Convention Rénov Habitat, disposition du bâtiment C**

Un artisan de Moustey serait disposé à le louer afin d'entreposer des matériaux. Monsieur Vaillant signale que le bâtiment contient de l'amiante et qu'il faut que ce soit stipulé dans la convention. La toiture sera remise en état par l'artisan. La convention a été votée : 9 pour et 1 abstention.

- **Convention location d'un terrain communal**

La famille TASTET demande à déplacer le mobil-home de son jardin sur le terrain communal mitoyen. La demande n'est pas acceptée. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire sortir les mobil-homes en infraction sur la commune et notamment au quartier Capsus. Une autorisation peut être acceptée pour une durée d'un an aux personnes détenant un permis de construire.

- **Convention Association du Bouchon des deux Leyres - Club de pétanque**

Le club possède le local de façon exclusive et le boulodrome non exclusif. Le loyer sera de 150 € par an, mais le club participera au règlement de la facture d'électricité (50/50). La convention a été votée par 9 voix pour et 1 abstention.

- Honoraires de l'architecte pour le projet de la salle des fêtes -Travaux DETR Ada'p

Mise aux normes de la salle des fêtes et des toilettes à l'accessibilité dans le cadre de l'Ada'p. Madame Vaillant signale que le devis est cher mais l'architecte est très compétent. Le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cet acte d'engagement. Le vote a été unanime

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire a signé un bail pour l'appartement, situé place de la Salle des fêtes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Madame D'Oliveira demande pourquoi le conseil municipal n'a pas été mis au courant. Monsieur le Maire répond que c'est dans ses pouvoirs et qu'il n'y a pas besoin de délibération. Madame Vaillant et Madame D'Oliveira demandent à être mises au courant par mail.

- **Problème de l'église de Moustey**

Une infime partie de plâtre est tombée du plafond. Les autorités religieuses ont demandé s'il était possible de célébrer des cérémonies. Mr le Maire a répondu qu'il n'y avait aucun risque. Mr Dilhuydy demande s'il y a un extincteur dans l'église, Mr Canteloup a répondu par l'affirmation.

- **Devis**

Mr le Maire informe le conseil municipal des devis signés ; alarme ateliers municipaux ainsi que la réfection de la route de Bron.

- **Modification du PLU**

Dans environ 3 à 4 mois, aura lieu une réunion publique du CAUE pour la présentation du dossier.

- **Bâches à eau**

Afin de lutter contre l'incendie dans les quartiers, il convient d'installer des bâches à eau à Peyrin, Capsus, La Brune. Mr le Maire informe les élus qu'il est en négociation avec différents propriétaires.

Mme D'Oliveira fait remarquer que des permis de construire ont été acceptés malgré le problème de canalisations.

La séance est levée à 20h00.